

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 3 mai 2021

France Relance :

Industrie du futur : 58 premières entreprises bénéficiaires en Isère et réouverture du guichet au 3 mai

Avec le plan France Relance, l'État s'engage pour accélérer la modernisation de l'industrie française. Le guichet « Industrie du futur » permet ainsi aux PME et aux ETI industrielles de bénéficier d'un soutien financier pour leurs investissements dans les technologies de transformation vers l'industrie du futur.

Initialement ouvert au mois d'octobre dernier jusqu'au 31 décembre 2020, le guichet a d'ores et déjà permis à 58 entreprises iséroises, dont 20 TPE et 37 PME, de bénéficier d'un soutien financier de l'État de plus de 5,6 millions d'euros.

Toujours dans un engagement de renforcer la compétitivité de l'industrie française, le Gouvernement a annoncé la **réouverture du guichet**, en mobilisant des moyens supplémentaires pour le dispositif de 2021.

Dotée d'une enveloppe nationale de 175 millions d'euros, cette aide est destinée à toutes les PME et ETI industrielles qui en effectuent la demande. En 2021, l'aide est de 20 % du coût de l'investissement.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elle peut être affectée à l'acquisition de nouvelles technologies, telles que des équipements robotiques, de fabrication additive, de réalité augmentée ou de l'intelligence artificielle par exemple.



Le guichet de l'Agence de services et de paiement (ASP), opérateur des demandes, ouvre du 3 mai 2021 jusqu'à épuisement des 175 millions d'euros d'aide nationale (au plus tard le 30 juin 2021).

Pour plus d'informations :

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01